

Alain Destexhe pris dans la tourmente azerbaïdjanaise

■ Un député du Conseil de l'Europe révèle que le rapport Destexhe sur la république caucasienne avait bien été jugé trop conciliant.

Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

Interrogé par "La Libre" la semaine dernière sur le scandale de la "diplomatie du caviar" que mènerait l'Azerbaïdjan auprès de membres de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Alain Destexhe (MR) défendait le contenu d'un rapport sur les droits de l'homme dans ce pays qu'il doit défendre en octobre à Strasbourg. Il renvoyait alors purement et simplement au site Internet de l'institution sur lequel on peut lire que le 5 septembre, son texte avait été "adopté à l'unanimité" par la commission juridique et des droits de l'homme qu'il préside. "Sans critiques" et "avec seulement quelques amendements", ajoutait l'intéressé.

Trois avis divergents au rapport Destexhe

Mais ces propos sont jugés quelque peu expéditifs par un autre membre de l'APCE, le chrétien-démocrate néerlandais Pieter Omtzigt, qui siège lui aussi à la commission des affaires juridiques et des droits de l'homme dont émane le rapport. "La discussion a été

très longue, expose Pieter Omtzigt. De nombreux changements ont été proposés et le vote final a porté non pas sur le rapport mais sur une résolution à laquelle a été ajouté un paragraphe notant la grande préoccupation de l'Assemblée à propos de rapports reliant le gouvernement azerbaïdjanais à un programme de blanchiment d'argent à grande échelle entre 2012 et 2014 afin, notamment, d'influencer le travail des membres de l'APCE en ce qui concerne la situation des droits de l'homme dans ce pays."

Dans ce paragraphe supplétif, l'APCE "demande instamment aux autorités azerbaïdjanaises d'entamer une enquête indépendante [...]."

"Aucune mention du problème de blanchiment d'argent ne figurait dans le texte initial", assure Pieter Omtzigt qui signale, en outre, que trois "avis divergents" ont été rédigés à propos du rapport Destexhe, dont un par Omtzigt lui-même. "Du jamais vu", souligne le Néerlandais.

Demande d'explications

Les révélations, ce mardi, de "L'Echo" concernant l'ASBL European Academy for Election Observations, co-fondée par Alain Destexhe en 2010 et qui aurait été financée par des fonds azerbaïdjanais via un organisme de lobbying basé en Allemagne, interpellent d'autant plus Pieter Omtzigt que cette ASBL s'est auto-mandatée pour suivre des scrutins dans la république

caucasienne sur lesquels elle a émis des avis positifs.

"Il est inquiétant qu'un membre de l'APCE participe à titre privé à l'observation d'élections alors que des institutions publiques le font", s'interroge Pieter Omtzigt. Ce dernier annonce d'ailleurs qu'"à la lumière des dernières révélations", il compte écrire à Alain Destexhe afin de lui demander pourquoi, le 7 mars 2016 – jour où lui a été confié le rapport sur l'Azerbaïdjan – il a déclaré n'avoir aucun conflit d'intérêts avec ce pays.

Pour l'heure, Pieter Omtzigt est en attente d'explications et se refuse à tout autre commentaire, notamment sur le bien-fondé de laisser Destexhe continuer à présider la commission des affaires juridiques et des droits de l'homme de l'APCE.

Une présidence contestée

La question se pose pourtant depuis l'éclatement d'une autre affaire qui ébranle l'assemblée, à savoir la visite de son président, Pedro Agramunt, au président syrien Bachar Al Assad en mars dernier. Les parlementaires réclament la démission d'Agramunt qui a entamé un bras de fer avec eux. Or Alain Destexhe faisait partie du voyage à Damas organisé par des parlementaires russes, ce qui le met dans une situation inconfortable.

Côté belge, selon le porte-parole du MR, Alain Destexhe serait d'ores et déjà convoqué par le Conseil de conciliation d'arbitrage du parti.

Pourquoi Alain Destexhe a-t-il déclaré n'avoir aucun conflit d'intérêts avec ce pays ? se demande Pieter Omtzigt.